

Comité International de Planification (CIP) pour la Souveraineté Alimentaire

Groupe de Travail sur la Biodiversité Agricole











Groupe de Travail du CIP sur la Biodiversité Agricole

RAPPORT QUADRIMESTRAL NOVEMBRE 2018 – AVRIL 2019

Résumé

Vue d'ensemble]
Participation à des réunions internationales	
14ème session de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique - Protocole de Nagoya - Protocole de Cartagena	
Commission des Ressources Génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture	6
Soumissions	8
Suivi et prochaines réunions	9
Annexe 1 - Interventions au cours de la quatorzième session de la Conférence des Parties de la CDB	
Annexe 2 - Interventions au cours de la CRGAA17	17

Vue d'ensemble

Afin d'améliorer la communication interne du Groupe de travail du CIP sur la biodiversité agricole, nous publierons un rapport trimestriel sur les activités, la participation du CIP aux réunions internationales, la planification des réunions futures, le suivi de certains processus politiques, les informations générales, les événements importants concernant la biodiversité agricole au niveau régional ou national et l'état de la soumission.

De cette façon, nous espérons faciliter la communication entre les membres du groupe de travail du CIP et entre les coordinateurs et les autres membres. L'objectif est d'impliquer davantage d'organisations dans les activités et dans l'analyse des processus politiques internationaux. L'établissement de rapports par le biais des listes de diffusion de la CIB permettra aux organisations d'être informées des possibilités de soutenir certaines actions ou de participer activement. Il facilitera également le soutien que les ONG peuvent offrir sur des questions particulières.

Quant à ce rapport trimestriel, il couvre 5 mois : de novembre 2018 à mars 2019. Étant donné que nous avons partagé l'information sur la toute première participation officielle du Groupe de travail du CIP à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique uniquement par le biais de Facebook ou du site Web du CIP, nous avons pensé qu'il était important de partager certaines informations avec le rapport trimestral.

Nous espérons que ce rapport sera utile. Nous sommes disponibles pour recevoir des propositions, des commentaires et des questions au sujet du présent rapport et des rapports futurs.

Participation à des réunions internationales

Le Groupe de travail du CIP sur la biodiversité agricole s'efforce d'impliquer davantage d'acteurs dans ses activités, afin d'élargir la gamme des sujets concernant la biodiversité. La biodiversité animale, la biodiversité forestière et la biodiversité marine constituent une partie essentielle de l'écosystème, de même que la biodiversité des semences. C'est pourquoi le Groupe de travail de la CIB sur la biodiversité agricole tente de collaborer avec le groupe de travail de la CIB sur les pêches afin d'être en mesure de faire face à des questions telles que les ressources génétiques aquatiques. Dans le même temps, le Groupe de travail s'efforce d'associer aux activités les pasteurs et les éleveurs de bétail afin de mieux comprendre les ressources génétiques animales. Grâce à ces efforts, la participation du CIP à la dernière Commission des ressources génétiques a été plus efficace et nous avons pu couvrir tous les points à l'ordre du jour.

14ÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE - PROTOCOLE DE NAGOYA -PROTOCOLE DE CARTAGENA

Pour la première fois, le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) a officiellement participé à la 14ème Conférence des Parties (CdP) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), tenue à Charm el Cheikh (Egypte) du 17 au 29 novembre 2018.

Nous avons noté que les peuples autochtones, les communautés locales et d'autres organisations de la société civile et d'autres associations universitaires participent aux discussions de la CDB. Nous constatons donc un manque de représentation du côté des petits producteurs, même si les discussions portent clairement sur l'accès aux ressources génétiques et la perte de biodiversité. Cependant, les peuples qui conservent et gèrent de manière dynamique la biodiversité agricole, forestière, marine et animale ne sont pas présents.

De nos jours, la FAO et les Parties contractantes ont fait valoir que l'agriculture est l'une des principales causes de la perte de biodiversité. Cependant, personne n'a mis en lumière le rôle des paysans et des peuples autochtones dans la création et la recréation de la biodiversité et dans la conservation des espèces animales, marines ou végétales sous-utilisées, ou celles qui ont une faible valeur économique sur le marché.

C'est pourquoi nous avons demandé aux Parties contractantes à la CDB d'entamer un processus visant à inclure les petits producteurs d'aliments, afin d'avoir une approche plus holistique qui prenne également en compte la vision de ceux qui créent et recréent la biodiversité animale, végétale et marine. En même temps, les Parties contractantes ont la responsabilité de laisser les organisations paysannes élever leur voix pour défendre leurs droits sur la biodiversité, qui est la base de notre vie.

Malgré de longues négociations, la 14e Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) s'est achevée le 29 novembre à Charm el Cheikh (Égypte), laissant la porte ouverte à la contamination et à l'appropriation de toute la biodiversité naturelle et de la chaîne alimentaire par les brevets de l'industrie biotechnologique.

Les OGM "exterminateurs" mis au point à l'aide de techniques de "génie génétique" visent à l'éradication définitive d'espèces entières : animaux, plantes ou microbiennes. Une fois dispersées, aucune frontière ne peut les arrêter tant qu'elles n'ont pas terminé leur mission meurtrière. Les promesses d'éliminer ainsi tout vecteur de maladies comme le paludisme sont mensongères : la nature a horreur du vide et peut même révéler des vecteurs nouveaux et encore plus agressifs. Les gouvernements progressistes n'ont pas réussi à obtenir le moratoire tant attendu pour interdire la propagation de ces chimères. La Convention ne recommande que des précautions : évaluation des risques, consultation des populations autochtones ou locales, mais surtout pas de tous les citoyens intéressés qui pourraient les soutenir contre les promoteurs des "collectes de gènes".

En réduisant les modifications génétiques ainsi obtenues à une simple "information" dématérialisée pour s'intégrer dans des algorithmes informatiques, l'industrie étend le champ de ses brevets à tous les végétaux, animaux ou micro-organismes qui contiennent naturellement la même "information". Le brevet sur l'information génétique associée aux gènes qui accélèrent la croissance des poulets permet ainsi l'appropriation de tous les poulets à croissance naturelle rapide! Nous avions espéré que cette information génétique serait vérifiée afin de pouvoir interdire ces brevets sur les "gènes natifs".

En multipliant les modifications génétiques artificielles incontrôlables, les nouvelles techniques d'' édition du génome "génèrent encore plus de risques pour la biodiversité, la santé et l'environnement que les OGM transgéniques, en violation des principes

mêmes de la CDB. On s'attendait à ce qu'elles soient réglementées de la même manière que la Cour suprême de l'Union européenne l'a récemment décidé.

La Convention s'est limitée à renvoyer ces deux questions à de nouveaux comités d'experts. Dans l'intervalle, l'industrie peut continuer à disséminer ses OGM nouvellement brevetés, même dans les pays qui les rejettent, mais ne sera pas informée en l'absence de normes internationales contraignantes.

Les délégués du CIP, qui ont participé à Charm el-Cheikh, dénoncent avec force l'arrogance d'une poignée de pays riches qui bloquent toute décision raisonnable et les astuces cachées de l'industrie qui ont corrompu certains représentants des pays en développement pour créer l'illusion d'un soutien significatif pour leurs chimères nouvellement brevetées.

Jusqu'à ce que des décisions internationales plus fermes soient prises, il appartient maintenant à chaque pays de s'opposer à tous les OGM brevetés, quels qu'ils puissent être. Les millions d'agriculteurs des organisations IPC travailleront avec leurs nombreux alliés de la société civile pour y parvenir.

Dans le paragraphe suivant, vous trouverez les principaux problèmes rencontrés par la délégation du CIP lors de la 14ème COP.

Protocole de Nagoya

En ce qui concerne le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages, nous appelons au suivi et à l'évaluation de son application au niveau national ; ce protocole n'a pas été largement diffusé dans les territoires et nous, les organisations autochtones et paysannes, mettons donc son application en cause sans processus pour obtenir un consentement libre, préalable et informé (FPIC) des peuples autochtones, des communautés locales et paysannes.

S'il est laissé entre les mains de l'industrie, le Protocole de Nagoya peut être appliqué de manière perverse, comme on l'a vu avec l'événement parallèle intitulé "La fixation de l'azote dans le maïs indigène mexicain, une réussite pour l'application du Protocole de Nagoya", avec des implications pour l'agriculture. Cette recherche a été menée dans un champ de l'État d'Oaxaca par la société transnationale Mars Incorporated et l'Université de Californie, Davis, qui ont collaboré avec la communauté autochtone pour étudier le maïs. Mars a souligné que cette recherche était une découverte scientifique importante ayant des implications positives sur les systèmes alimentaires mondiaux et l'environnement dans le cadre du Protocole de Nagoya.

L'avocat travaillant pour MARS a déclaré que toutes les procédures juridiques prévues par le Protocole de Nagoya étaient respectées, ainsi que la législation nationale. Il convient de se demander comment ce processus s'est déroulé ; si le CLIP a été transparent et si les communautés avaient été préalablement informées avant de donner leur consentement ou si, au contraire, elles ont tiré parti des besoins de la communauté.

Ce qui met en doute la légitimité de la manière dont le Protocole de Nagoya a été suivi est le fait que les informations obtenues sont confidentielles et qu'il n'y a aucun moyen de savoir comment le consentement a été obtenu de la communauté, ce qui soulève la question de savoir si cela ouvre la porte au brevetage d'informations provenant de

semences indigènes et de connaissances autochtones. Les bénéfices pour la communauté proviendront de l'approbation des brevets sur l'information génétique, et nous nous demandons si le Protocole de Nagoya ne sert pas le matériel génétique des peuples autochtones et des paysans à la biopiraterie sur un plateau d'argent.

Il convient de rappeler que le maïs fait partie du système Milpa, qui remonte à des millénaires, où l'azote est également obtenu à partir de haricots pour nourrir d'autres plantes sauvages qui font partie des systèmes alimentaires des peuples autochtones et des communautés locales en Méso-Amérique.

Biologie Synthétique

La position du groupe africain est extrêmement préoccupante, car il continue d'exiger la déréglementation de l'édition du génome et la dissémination d'organismes contenant une expression d'entraînement génétique. Néanmoins, Madagascar, pays francophone, a résisté à ses frères et sœurs africains. La délégation bolivienne a mené une lutte acharnée pour soutenir les intérêts des IPLC et fait pression en faveur d'une réglementation restrictive pour la biologie synthétique.

Les groupes de contact ne sont pas très inclusifs et donc antidémocratiques. Comme ils sont en anglais seulement et qu'il n'y a pas d'interprétation, les délégués qui parlent une autre langue sont exclus des négociations, comme on l'a vu avec les pays africains francophones, par exemple. Il semble que certaines parties oublient leurs responsabilités vis-à-vis des objectifs de la Convention, de la société civile et des citoyens qu'elles représentent.

Il est important de rappeler que plusieurs nouvelles biotechnologies qui ont été présentées comme des solutions à la perte de biodiversité et à plusieurs autres problèmes mondiaux tels que la famine et la maladie, sont en réalité de fausses solutions. Il est faux de croire que le système qui a détruit la biodiversité sera capable de résoudre les problèmes. Nous croyons en fait que l'industrie fait pression pour que ces technologies soient acceptées afin d'accroître ses sources de revenus et son pouvoir sur les communautés locales et les ressources naturelles et génétiques.

Les mouvements paysans ont développé des méthodes démocratisées et diffusées pour transmettre et développer les connaissances et les savoir-faire, ainsi que les pratiques agroécologiques pour assurer la souveraineté alimentaire des paysans et paysannes et pour protéger la terre, l'eau et les semences de la marchandisation de l'agriculture dans le monde. Il est important de reconnaître l'importance primordiale

Il est vital d'informer activement les communautés paysannes sur les excès de la biologie synthétique et d'intensifier la pression sur nos gouvernements sur les préoccupations de nos communautés locales, paysannes et indigènes.

La diversité biologique

Le thème de la diversité biologique n'a pas été traité assez largement, notamment en ce qui concerne les progrès réalisés par les parties contractantes à la CDB, les efforts de conservation et l'importance de l'utilisation durable de la diversité biologique dans la production agricole tout en répondant aux exigences en matière de souveraineté alimentaire.

L'IPC appelle à une meilleure prise en compte des impacts directs et indirects des politiques et des modes de production et de consommation sur la diversité biologique. Le CIP insiste sur l'importance de promouvoir l'agroécologie en tant que modèle de production combinant la recherche scientifique et les connaissances locales et traditionnelles, qui contribuent toutes à développer des pratiques durables et améliorées pour restaurer les écosystèmes, gérer les terres de manière durable et ajouter de la valeur aux moyens de subsistance basés sur le respect de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Information sur la séquence numérique (DSI) des ressources génétiques

L'Information sur la séquence numérique (DSI) sur les ressources génétiques provient de ressources génétiques matérielles (matériel biologique) et l'utilisation de cette information entraîne les mêmes résultats que l'utilisation du matériel biologique des ressources génétiques. La numérisation des ressources génétiques, conjuguée au développement rapide des techniques de biologie synthétique, peut donner lieu à de nouveaux brevets sur les semences et les plantes (telles que celles à usage pharmaceutique) que les communautés locales et les peuples autochtones utilisent pour leur souveraineté alimentaire et leur santé.

Pour cette raison, le CIP a demandé aux Parties contractantes de garantir l'application des règles du Protocole de Nagoya sur l'utilisation de l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques. De même, il faut reconnaître le consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) lorsqu'une personne accède à des ressources génétiques matérielles, ainsi qu'à des informations numériques.

La notion de "libre accès" de l'information ne peut justifier l'absence de règles sur l'utilisation de l'information. Toute personne ou institution qui souhaite accéder à l'information numérique doit clairement déclarer l'objectif final de l'utilisation de l'information.

Étant donné qu'il a été convenu par les Parties que l'information est utile à la recherche scientifique et à la conservation des ressources génétiques, l'information numérique ne doit pas être utilisée dans un but lucratif. Pour cette raison, l'information ne doit pas être utilisée pour créer de nouvelles ressources génétiques et pour déposer de nouveaux brevets sur celles-ci. Toutes les utilisations commerciales, dérivant de l'information numérique, doivent être évitées par des mesures appropriées.

Les Parties contractantes ont mis en lumière l'importance de cette question et ont déclaré qu'il est nécessaire de poursuivre les discussions au sein de la CDB. Pour cette raison, il est urgent de créer un groupe de travail à composition non limitée sur l'information numérique sur les séquences génétiques et d'inclure cette question dans le Plan stratégique pour la biodiversité après 2020 de la CDB.

IPC demande instamment la participation des petits producteurs d'aliments aux discussions sur l'information des séquences numériques sur les ressources génétiques. En outre, il est important de consulter d'autres conventions et traités internationaux - notamment la FAO, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture - afin de prendre des décisions cohérentes en tous points.

Pollinisateurs

Il est important de noter que les recherches mentionnées dans les projets de décisions sur les pollinisateurs ne peuvent être réalisées que sur les abeilles mellifères. Ainsi, les Parties contractantes devraient prendre en considération tous les pollinisateurs qui souffrent potentiellement de l'application de pesticides et de la diffusion d'organismes vivants modifiés (OVM) dans l'environnement.

Les OGM en agriculture sont conçus et développés pour leur utilisation accompagnée d'agrotoxiques ou de pesticides associés. Les recherches scientifiques doivent donc tenir compte de l'impact des OGM sur les pollinisateurs. Etudier exclusivement l'impact des "plantes" transgéniques sur les pollinisateurs sera inapproprié, car il ne considère pas l'ensemble du système formé par ces "plantes".

Les recherches ont démontré que le glyphosate et le 2,4-D peuvent être clairement identifiés dans l'estomac des abeilles. Il est urgent de créer des zones exemptes de pesticides et des zones tampons permettant aux agriculteurs et aux peuples autochtones de conserver la diversité et de garantir la santé des pollinisateurs domestiques ou sauvages.

Nous aimerions remarquer que le vent, l'eau et la faune locale répandent des OGM et des pesticides partout, il n'est donc pas possible de limiter la zone d'utilisation. Les Parties contractantes doivent mettre en œuvre des mesures efficaces pour respecter le consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) des paysans et des communautés locales et autochtones.

Enfin, l'application des pesticides est un enjeu clé dans la perte de biodiversité et l'asservissement agro-industriel des paysans, des communautés locales et autochtones. Au Brésil - le pays qui utilise la plus grande quantité d'agrotoxiques au monde - les pesticides ont été utilisés comme armes chimiques dans ces groupes, provoquant des génocides de communautés humaines, d'espèces sauvages, d'espèces domestiques, de cultures et de moyens de subsistance.

[Voir en annexe 1 toutes les interventions du CIP pendant la COP14 (toutes les interventions n'ont pas été traduites en anglais)].

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- Antonio Gonzalez (ES) atunkuljay@gmail.com
- Guy Kastler (FR) guy.kastler@wanadoo.fr
- Marciano da Silva (ES) marcianotol71@yahoo.com.br
- Genevieve Lalumiére (FR-EN) genevieve.lalumiere@gmail.com

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est en déclin et les gouvernements n'en font pas assez pour inverser les tendances négatives, selon le nouveau rapport de la FAO sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Cela n'a rien d'étonnant pour les petits agriculteurs et pêcheurs du monde entier, qui sont en première ligne dans la lutte contre le changement climatique pour surmonter les effets néfastes de la pêche industrielle et de l'agriculture.

Le nouveau rapport, accueilli favorablement par les membres du groupe de travail sur la biodiversité du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP), décrit en détail les causes du déclin de la biodiversité dans le monde et révèle que les changements dans l'utilisation et la gestion des terres et des eaux dus à l'agriculture industrielle, comme la déforestation généralisée pour permettre la monoculture des cultures, dont beaucoup sont données aux animaux dans les systèmes intensifs. Les apports externes élevés de pesticides et d'engrais synthétiques et les pratiques de surpâturage, de surpâturage et de surpêche ont entraîné une diminution supplémentaire de la biodiversité et contribuent grandement aux changements climatiques, qui sont leur propre moteur important de la perte de biodiversité.

On pourrait penser que le rapport n'a laissé d'autre choix aux gouvernements que d'agir rapidement pour mettre un terme aux pertes avant que d'autres espèces de plantes et d'animaux ne disparaissent. Pourtant, une semaine avec des représentants des gouvernements du monde entier a laissé peu d'espoir aux membres du CIP pour une réforme rapide de la part des plus grands pollueurs et exportateurs de produits agricoles du monde.

Nous vivons à une époque dominée par l'industrie, où le droit au profit n'est pas remis en question alors que le droit à la nourriture n'est pas garanti. L'industrie et les pays développés ont montré à maintes reprises leurs intérêts particuliers au cours d'une semaine de réunions de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en jouant à des jeux et en bloquant les discussions sur l'information relative aux séquences numériques (DSI, alias " données de séquences génétiques ", ou " ressources génétiques dématérialisées "). L'industrie pousse DSI à breveter les plantes, les animaux et les micro-organismes utilisés pour la production alimentaire, tout en refusant aux petits agriculteurs et aux pêcheurs le droit d'accéder et d'utiliser librement les ressources génétiques qu'ils sélectionnent et conservent. Parallèlement, ils continuent de délivrer des brevets qui limitent les droits des agriculteurs sur les semences et les races animales, et leurs techniques de sélection industrielle et de modification génétique conduisent à un réservoir toujours plus restreint de diversité génétique pour l'alimentation et l'agriculture.

Alors que le rapport de la FAO et la documentation complémentaire de la Commission décrivent très clairement les ravages causés par les systèmes d'agriculture intensive, il existe une approche du fait accompli face à l'essor de l'aquaculture - la pisciculture - qui imite nombre des pires pratiques de son homologue terrestre. La santé des océans et des voies navigables intérieures du monde étant dangereusement menacée, nous avons besoin de la vision et de la prévoyance qui faisaient défaut lorsque les partisans de la Révolution verte nous ont menés dans la crise actuelle créée par l'industrialisation de l'agriculture.

Bien que la FAO et ses comités comprennent clairement les problèmes et les moyens d'aller de l'avant, de nombreux gouvernements de pays développés comme les États-Unis et le Canada sont réticents au changement. Ils subventionnent les activités destructrices de l'agriculture industrielle et créent des cadres favorables à l'industrie tout en limitant les activités des petites exploitations agricoles et de la pêche.

Les membres du groupe de travail sur la biodiversité du CIP appellent tous les gouvernements à changer les politiques et à promouvoir l'agroécologie paysanne, la pêche artisanale et les droits des agriculteurs, des pêcheurs et des peuples autochtones.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Antonio Gonzalez (ES) - atunkuljay@gmail.com

Guy Kastler (FR) - guy.kastler@wanadoo.fr

Tammi Jonas (EN) - tammois@gmail.com

Yassine Skandrani (FR-EN) - skandraniyassine@yahoo.fr

Soumissions

Comme vous le savez peut-être, la FAO, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention sur la diversité biologique mènent différentes consultations afin d'obtenir l'avis des organisations de la société civile sur différents sujets.

En tant que CIP, il est fondamental de participer aux appels, mais comme il y a tellement d'appels tous les mois, les organisations devraient prendre la responsabilité de rédiger une contribution. Les contributions pourraient être envoyées à cette liste de diffusion et les organisations pourraient envoyer des contributions directement dans le texte.

Nous aimerions commencer par une liste de soumissions à envoyer prochainement à le TIRPAA et à la CDB. Veuillez consulter le tableau suivant qui énumère les titres des soumissions, l'organisation internationale qui a organisé l'appel, la date de soumission, l'organisation responsable et le statut.

Veuillez envoyer un courriel à s.mori@croceviaterra.it si vous voulez travailler sur une soumission particulière.

Titre de la presentation	Gouvernement/ Organisation	Date de soumission	Responsable	Statut
- Aperçu de la situation après 2020 pour le Protocole de Cartagena sur la Biosécurité (uniquement en anglais).	CDB	15 – 04 – 2019		Échec
- Premier document de discussion sur le cadre mondial de la biodiversité après 2020. (seulement en anglais).	CDB	15 – 04 – 2019	- Australian Food Sovereignty Alliance	Soumis
- Groupe de travail spécial à composition non limitée	TIRPAA	26 – 04 – 2019		Échec

chargé d'améliorer le fonctionnement du Système Multilatéral d'accès et de partage des avantages – Mise à jour sur l'évolution récente des consultations informelles et invitation à envoyer des contributions.				
- Invitation à communiquer	TIRPAA	17 - 05 - 2019	- Marciano	En
des vues et d'autres			da Silva	cours
<u>informations sur l'</u>			(MPA)	
"information génétique			- Guy Kastler	
numérique".			(Conf.	
			Paysanne)	
- Considérations socio-	CDB	01 - 06 - 2019		En
économiques (article 26 du				cours
Protocole de Cartagena sur la				
Biosécurité). (seulement en				
anglais).				

Suivi et prochaines réunions

- 16-18 avril 2019. CDB Consultation régionale sur le Cadre mondial de la biodiversité après 2020 pour l'Europe centrale et orientale. Belgrade, Serbie.
- 14-17 mai 2018. CDB Consultation régionale sur le Cadre mondial de la biodiversité après 2020 pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Montevideo, Uruguay.
- 20-23 mai 2019. TIRPAA Deuxième réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs (http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/en/c/1173567/). Rome, Italie.
- 4-7 juin 2019. CDB Réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur la biologie synthétique. Montréal, Canada.
- 17-21 juin 2019. TIRPAA Neuvième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du système multilatéral d'accès et de partage des avantages (http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/en/c/1106601/). Rome, Italie.
- [A confirmer] Juillet 2019. TIRPAA Atelier régional sur l'utilisation durable et les droits des agriculteurs. Dakar, Sénégal.
- [À confirmer] août 2019. TIRPAA Atelier régional sur l'utilisation durable et les droits des agriculteurs. Montevideo, Uruguay.
- 11-16 novembre 2019. TIRPAA Huitième session de l'Organe directeur (http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/en/c/1111365/). Rome, Italie.
- 20-22 novembre 2019. CDB Onzième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8(j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique. Montréal, Canada.
- 25-29 novembre 2019. CDB Vingt-troisième réunion de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique, technique et technologique. Montréal, Canada.

- 18-23 mai 2020. CDB Vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Montréal, Canada.
- 25-29 mai 2018. CDB Troisième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. Montréal, Canada.

Annexe 1 - Interventions au cours de la quatorzième session de la Conférence des Parties de la CDB

Intervention d'ouverture du CIP à la 14ème session de la Conférence des Parties en Egypte

Antonio Gonzalez - MAELA (Guatemala)

Le Comité International de Planification (CIP) pour la Souveraineté Alimentaire représente plus de 6000 organisations et 300 millions de petits producteurs alimentaires et mouvements sociaux et depuis 1996, nous facilitons le dialogue et le débat entre les acteurs de la société civile, les gouvernements et autres acteurs dans le domaine de la sécurité alimentaire et la nutrition. Nous sommes une plateforme internationale qui rassemble les pêcheurs, les petits producteurs, la main-d'œuvre agricole, les organisations de femmes, les pasteurs et les organisations des peuples autochtones, ainsi que les organisations non gouvernementales.

Nous travaillons activement à l'utilisation durable des ressources génétiques et à la protection des droits des agriculteurs, en participant à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (CRGAA), ainsi qu'au Traité

international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. (TIRPAA)

Le maïs, sacré pour les peuples d'Amérique latine, la pomme de terre dans la région des Andes et le riz pour les peuples d'Asie, ne sont que quelques-uns des exemples de variétés végétales que nos peuples autochtones ont créées, domestiquées et reliées entre elles pour leur alimentation. Néanmoins, l'imposition des systèmes de production industrielle, les projets extractifs et la criminalisation des Peuples menacent leur vie sur leurs territoires et effacent la biodiversité dans toutes les régions du monde.

Ainsi, non seulement nos communautés sont menacées, mais aussi les semences, les animaux, les plantes, les forêts et les races terrestres qui appartiennent à des écosystèmes uniques disparaissent rapidement, influençant ainsi l'environnement, les sols, le climat, l'eau, la faim croissante, les pauvres, les inégalités, qui causent aussi : insécurité et perte de souveraineté alimentaire, migrations et forte dépendance extérieure. Cette situation déjà terrible est aggravée par l'utilisation de produits chimiques, la privatisation des semences, la volatilité croissante de la production et les prix des produits agricoles.

La participation active des organisations autochtones, paysannes et des communautés locales aux processus de prise de décision, à l'application des mesures et aux espaces de décision internationaux, garantit la réalisation des objectifs de la CDB. Elle contribue également à une gestion durable de la diversité biologique suivant les cycles naturels et garantit la souveraineté alimentaire des peuples par l'agroécologie, reconnue par les agences des Nations Unies, telles que la FAO et le Comité de la sécurité alimentaire (CSA).

Le mouvement politique agroécologique a montré sa capacité à gérer la biodiversité dans les territoires, à développer les pratiques des peuples autochtones et paysans du monde entier, à respecter la nature et à refroidir la planète.

En tant que CIP, nous sommes engagés avec le Plan stratégique pour 2050 et nous espérons qu'il sera efficace pour la réalisation des objectifs de la Convention dans une relation stricte avec les mouvements sociaux indigènes et paysans.

NP/MOP 3 - Point 7

L'évaluation et l'efficacité de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya

L'efficacité du protocole réside également dans la stratégie de communication et de socialisation des plans nationaux et territoriaux, qui informe sur le fonctionnement du protocole et son application aux peuples autochtones, aux communautés locales, aux paysans, aux pêcheurs, aux pasteurs qui ont une connaissance ancestrale de la gestion de la biodiversité et qui sont donc les acteurs directs, auxquels il faut donner la priorité en appliquant le CLIP et son article 8j.

Il est également nécessaire de surveiller l'application du protocole, ce qui nécessite un processus de vérification de sa cohérence avec l'article 8j et les droits collectifs des peuples autochtones sur leur autodétermination et leurs propres moyens de protéger leur biodiversité et leurs connaissances ancestrales autochtones et paysannes.

8. Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020

Merci, Monsieur le Président,

Je m'appelle Antonio Gonzalez et je viens du Guatemala. Mon organisation est MAELA et nous faisons partie du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire, appelé CIP.

Il est clair partout dans le monde que le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité n'a pas eu de succès pertinent et n'a pas été mis en œuvre au niveau national. En 2011, il a été dit qu'il était nécessaire de prendre "des mesures urgentes et efficaces pour enrayer la perte de biodiversité". Aujourd'hui, deux ans avant la fin de ce Plan stratégique, nous n'avons rien réalisé de l'objectif général. Au contraire, les gouvernements continuent de mettre en œuvre des mesures qui privatisent et bloquent la biodiversité et ne soutiennent pas le travail des communautés locales, des peuples autochtones, des mouvements sociaux, des petits producteurs, des pasteurs et des pêcheurs à petite échelle, qui sont les seuls à conserver durablement les ressources génétiques et à les gérer de manière dynamique, en créant et développant une nouvelle biodiversité.

En particulier, l'objectif 7 du Plan stratégique, qui est lié à l'objectif 2.4.1 des Objectifs de développement durable des Nations Unies sur la durabilité de la production agricole, n'a connu aucune réalisation, avec des investissements dans le domaine de la biotechnologie qui n'ont pas abouti à une production durable, ni dans la conservation de la biodiversité. Le CIP propose donc de maintenir la cohérence des stratégies des autres institutions et de travailler ensemble.

L'objectif 13 du Plan stratégique sur la diversité génétique des plantes cultivées n'a été atteint que dans les domaines des petits producteurs où la biodiversité se développe chaque jour en travaillant sur des espèces culturellement valorisées, qui sont toujours en dehors de la stratégie des gouvernements et de l'industrie, qui ne considère comme une priorité que les espèces économiquement valorisées.

Pour ces raisons, nous pensons que l'inclusion des petits producteurs alimentaires dans la phase de construction et de mise en œuvre du prochain Plan stratégique pour la biodiversité, avec d'autres institutions (telles que la FAO et le TIRPAAI), peut rendre les actions de la CDB plus efficaces.

CdP 14 - Point 17

Orientations stratégiques à long terme pour la Vision 2050 de la biodiversité, approches pour vivre en harmonie avec la nature et préparation pour le cadre mondial de la biodiversité après 2020.

Face à la réalisation de l'agenda 2050, nous avons 5 points pertinents pour un respect effectif, inclusif et énergique de la diversité biologique et culturelle.

- 1. La participation active des peuples autochtones et des communautés locales à l'élaboration du plan stratégique, ainsi que d'autres secteurs qui recréent la biodiversité, l'agriculture et l'alimentation, notamment les paysans, les pêcheurs et les éleveurs.
- 2. L'approche holistique qui respecte la cosmovision des peuples autochtones et des communautés locales sur le territoire et qui intègre la nature et la culture.
- 3. Ils considèrent que les droits de l'homme comme la CLPI et la déclaration des droits collectifs des peuples autochtones et la Déclaration des droits des paysans et autres personnes qui travaillent dans les zones rurales, ont été récemment approuvés au sein des Nations Unies.
- 4. Les liens entre les différentes instances liées à la biodiversité au sein des Nations Unies, du CSA, de la Commission des ressources génétiques, du Comité technique de l'agriculture de la FAO et du TIRPAAI.
- 5. Adopter une approche analytique et d'examen du rapport sur l'état de la biodiversité préparé par la Commission des ressources génétiques de la FAO.

CP/MOP 9 - Point 18

Considérations socio-économiques

Je viens d'une petite organisation paysanne du Brésil et je parle au nom de La Via Campesina, une organisation qui rassemble 200 millions de paysans travaillant ensemble pour la souveraineté alimentaire et les droits des paysans au niveau local. Je parle également au nom de l'IPC/IPC.

De nombreuses études scientifiques démontrent les effets imprévisibles et involontaires de l'imprécision technologique et transgénique. De plus, de nombreux risques agronomiques et environnementaux, comme les effets sur la productivité, les coûts de production, l'utilisation des agrotoxines dans les cultures commerciales et leur faible efficacité dans la lutte contre les ravageurs et les maladies, n'ont PAS été pris en compte dans des analyses antérieures en vue de leur rejet dans l'environnement ou de leur commercialisation.

Pour nous, petits agriculteurs et paysans, la coexistence est impossible. Nous allons perdre nos variétés indigènes tous les jours. Et les progrès de ces cultures imposent des risques pour la santé en raison de l'augmentation des pulvérisations agrotoxiques et de la pollution de l'eau.

En outre, il existe plusieurs cas de controverse scientifique et de critique du processus d'analyse des risques et de l'absence de rigueur scientifique dans l'évaluation des risques pour la santé et l'environnement. Nous devons considérer des principes minimaux pour l'évaluation des considérations socio-économiques, définis avec notre participation.

Il est donc important d'examiner le rapport et les actions du groupe d'experts sur ce sujet. Nous considérons qu'il est nécessaire de soutenir le projet "Guidance for the evaluation of socio-economic considerations" et, effectivement, de couvrir les aspects culturels, traditionnels, religieux, éthiques, écologiques et sanitaires dans les analyses.

Je rappelle à toutes les délégations présentes que nous sommes les plus concernées par vos décisions. La responsabilité et la négligence vous incombent.

NP/MOP3 - Point 19

Article 10 du Protocole de Nagoya

Je parle en tant que membre d'une organisation de femmes rurales en Tunisie, qui est également membre de La Via Campesina, une organisation qui rassemble 200 millions de paysannes et de paysans travaillant ensemble pour la souveraineté alimentaire et les droits des paysans aux niveaux local et régional et qui est également membre de l'IPC.

Il a déjà été convenu que des mécanismes multilatéraux doivent être mis en place pour traiter la question du partage juste et équitable des avantages, ce qui constituerait une incitation précieuse à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses composantes et l'un des principaux objectifs de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

Pour nous, agriculteurs, nous soulignons un certain nombre de points importants dans le contexte du Mécanisme mondial pour le partage multilatéral des avantages (article 10) :

- Le droit souverain des États sur leurs ressources génétiques, en particulier pour les peuples du Sud, qui sont soumis aux politiques imposées par les institutions économiques mondiales et au fardeau de la dette.
- 2. Aider les nouveaux États membres du Protocole de Nagoya, ainsi que les peuples autochtones et les communautés locales, à élaborer et à mettre en œuvre des mesures législatives, administratives et réglementaires sur l'accès et le partage des avantages.
- 3. Nous soulignons également qu'il importe de tenir compte de tout ce qui peut limiter le fonctionnement du système multilatéral et qui menace le principe du partage des avantages et les exigences du consentement préalable et éclairé (comme les droits de propriété intellectuelle), afin d'assurer le respect des droits des agriculteurs, des peuples autochtones et des communautés locales, qui sont considérés comme les piliers et acteurs principaux de la conservation de la biodiversité en tant que gestionnaires des terres, fournisseurs de connaissances traditionnelles et conservateurs de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

COP 14 - point 21

Biodiversité et changements climatiques

Je parle en tant que membre d'une organisation des femmes rurales en Tunisie, qui est aussi membre de la Via Campesina ; une organisation qui rassemble 200 millions de paysannes et de paysans travaillant ensemble pour la souveraineté alimentaire et les droits des paysans et la justice climatique aux niveaux local et régional et également membre du CIP.

- 1. Protéger et encourager les connaissances autochtones et traditionnelles qui se sont révélées efficaces pour protégé la planète et son rôle dans la préservation de la biodiversité et la réduction des catastrophes naturelles, et impliquer davantage les agriculteurs, les agriculteurs et les peuples autochtones dans toutes les initiatives et tous les projets sur ce sujet.
- 2. Nous insistons sur l'importance d'examiner les nouvelles informations scientifiques et techniques concernant les impacts des changements climatiques sur la diversité biologique, le rôle des écosystèmes dans l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe naturelle, et la restauration des écosystèmes et la gestion durable des terres. Compris en tenant compte des conclusions du rapport spécial sur les effets d'un réchauffement planétaire de 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels et les profils d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre connexes, dans le contexte du renforcement d'une riposte mondiale contre la menace du changement climatique, du développement durable et des initiatives visant à éliminer la pauvreté, publiées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, afin d'identifier les conséquences potentielles pour les travaux de la Convention, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.
- 3. Nous vous demandons aussi de prendre en compte les liens entre la biodiversité et le changement climatique dans la préparation du Cadre mondial pour la diversité biologique après 2020.
- 4. Nous soulignons l'importance d'intensifier les efforts pour restaurer les écosystèmes et pour la gestion durable des terres et pour valoriser les moyens de subsistance fondés sur le respect de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe naturelle assurer le meilleur pour nos générations futures.

Nous avons réussi comme paysan et paysanne avec nos moyens traditionnels et modestes, à adapter notre mode de vie à la réalité du changement climatique, et nous appelons les gouvernements à faire plus diligence et à œuvrer de la même manière pour réaliser des sauts qualitatifs à cet égard, nous vous invitons dans nos écoles agroécologique pour échanger les expériences dans ce domaine.

COP 14 - Point 23

Conservation et utilisation durable des pollinisateurs

J'aimerais porter à l'attention des délégués que les études mentionnées dans le projet de décision sont portées uniquement sur les abeilles mellifères. Il est indispensable de considérer tous les autres pollinisateurs potentiellement affectées par l'épandage des pesticides et par la dissémination dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés. Nous sommes très concernés qu'à l'heure actuelle, le projet de décision viole donc le principe de précaution.

Je tiens aussi à rappeler aux parties que les OGM en agriculture sont conçus et développés pour être utilisés conjointement avec un agrotoxique ou pesticide associé. Il

est indispensable de considérer ce facteur dans les études d'impact des OGM sur les pollinisateurs.

Des études ont démontré que du glyphosate ainsi que le 2,4D se retrouvait dans l'intestin des abeilles mellifères. Il est impératif de créer des zones libres de pesticides ainsi que des zones tampons suffisantes afin de permettre à la paysannerie et à la population autochtone de faire leur travail de conservation de la diversité et de la santé des pollinisateurs, domestiqués ou sauvage.

Rappelons-nous que les OGM et les pesticides dérivent ou sont disséminés par le vent, l'eau et la faune locale et ne peuvent donc pas être contenus sur le lieu de leur utilisation. Des mesures sérieuses doivent être mises en œuvre afin de respecter le consentement libre et éclairé en connaissance de cause des communautés paysannes, locales et indigènes.

J'aimerais terminer en vous rappelant que l'épandage des pesticides est un problème clé dans la destruction de la biodiversité et dans l'asservissement des communautés paysannes, locales et indigènes par l'agroindustrie. Au Brésil par exemple, le pays qui utilise le plus des pesticides dans le monde entier, des pesticides ont été employés comme arme chimiques sur ces groupes, causant le génocide de communautés humaines, d'espèces sauvages et domestiques, de la culture et de manières de vivre.

CdP 14 - Point 27

Biologie Synthétique

Bonjour, je m'appelle Geneviève Lalumière, je suis une paysanne productrice de semences dans le nord-est de l'Amérique du Nord.

Je représente le mouvement paysan international La Via Campesina, membre du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP). Je consacre ma vie à la sauvegarde du savoir-faire artisanal et paysan et au développement des semences paysannes pour une pollinisation libre. Il est impératif que les communautés locales, paysannes et autochtones soient consultées dans tous les processus de la CDB. Pour nous, les technologies GM sont des technologies d'extermination de masse qui menacent directement notre souveraineté alimentaire. Jusqu'à présent, nous avions les technologies Terminator ; maintenant, nous avons les technologies Exterminator.

Le projet de décision 27 pour la COP-14 de la CDB sur la biologie synthétique est un point essentiel pour les paysans, les communautés locales, les peuples autochtones et les agriculteurs familiaux. Le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) ainsi que le mouvement paysan international La Via Campesina (LVC) dénoncent le fait que la biologie synthétique, et en particulier les facteurs génétiques, constitue une tentative de remplacement et d'industrialisation des pratiques traditionnelles et des solutions globales de l'agriculture à échelle humaine. Il est nécessaire de parvenir à un texte fort axé sur la protection des communautés locales, véritables experts en conservation de la diversité biologique, puisque certaines biotechnologies menacent la souveraineté alimentaire et la survie des communautés locales, paysannes et autochtones.

LVC et IPC exhortent les Parties à insister pour inclure l'édition du génome dans le texte et donc à supprimer les crochets du paragraphe 3, afin d'assurer le suivi de cette technologie.

LVC et CIP sont très préoccupés par la question de la nécessité d'une étude prospective, puisque l'ensemble du paragraphe 4 est entre crochets, de sorte que l'importance qui devrait être accordée au Protocole de Cartagena n'est pas reconnue. LVC et PIC appellent les Parties à reconnaître l'importance de ce paragraphe dans le processus de conservation de la biodiversité et à décider de le conserver, et donc de supprimer les crochets.

LVC et PIC considèrent que les facteurs génétiques pourraient être utilisés à grande échelle par l'industrie agricole et exhortent les parties à supprimer les crochets afin de conserver la formulation "s'abstenir de disséminer" au paragraphe 10. LVC et IPC veulent rappeler aux Parties qu'elles ont de grandes responsabilités par rapport aux objectifs de la CDB et pour un processus démocratique et transparent. Compte tenu des risques importants inhérents aux technologies des promoteurs génétiques en raison du potentiel d'extinction d'espèces et de contamination des semences paysannes, il est impératif de s'abstenir de libérer des organismes dérivés de promoteurs génétiques en adoptant une approche fondée sur le principe de précaution et le consentement libre, préalable et informé des communautés locales, paysannes et autochtones. N'oubliez pas : après les technologies Terminator, nous avons maintenant les Exterminateurs.

Annexe 2 - Interventions au cours de la CRGAA17

Interventions du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire

Point n° 2 de l'ordre du jour - Le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition

Tammi Jonas

Merci à la FAO pour son engagement continu à travailler en partenariat avec la société civile et pour avoir contribué à ce que nous soyons ici aujourd'hui pour représenter les paysans et les petits agriculteurs, les pêcheurs, les peuples autochtones, les habitants des forêts, les pasteurs et les sans-terre du monde.

Mesdames et messieurs, vous avez dans vos documents des milliers de pages qui vous rappellent comment la recherche d'une majeure production a couté très cher à la biodiversité et, de fait, les "innovations" à haut niveau d'intrants de la Révolution Verte qui visaient à éradiquer la faim semblent aujourd'hui être les principaux moteurs du changement climatique, ce qui, paradoxalement, accroît l'insécurité alimentaire.

La nécessité de mettre l'accent sur la nutrition des personnes souffrant de la faim et de la malnutrition dans le monde a donné lieu à d'importants travaux qui concluent de façon restrictive que nous devrions insérer des nutriments essentiels dans les aliments de base au lieu d'analyser et de traiter les problèmes systémiques conduisant à la perte de micronutriments dans des bassins alimentaires complets.

Selon la FAO, les croisements indiscriminé et le remplacement des races indigènes par des variétés exotiques sont considérés comme les causes principales de l'érosion génétique de nombreuses espèces de bétail.

La montée du système alimentaire et agricole industriel et la parallèle parte des systèmes fermiers et paysans ne sont pas survenus à la suite d'un procès naturel et inévitable. Ceci est le résultat de politiques délibérément orientées à promouvoir le système industriel capitaliste basé sur les droits de propriété intellectuelle dans lesquels les droits des paysans sont régulièrement et délibérément limités, malgré la protection qui leur devrait être garantie par l'Article 9 du Traité International sur les sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Nous, agriculteurs, les pêcheurs et autres membres de la société civile ici présents cette semaine demandons aux membres de la Commission de considérer attentivement leurs devoir de représenter les peuples de leurs pays, et non pas les entreprises. Nous vous demandons de vous rappeler que les pêcheurs à petite échelle, les agriculteurs et les peuples indigènes ont entretenu avec succès la biodiversité mondiale pendant des milliers d'années, et nous continuons à le faire aujourd'hui malgré les barrières que nous rencontrons, alors que les intérêts des entreprises limitent notre droit aux ressources génétique et notre droit à des terres et des eaux sûres et propres.

Point n° 2 de l'ordre du jour - Le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition

Antonio Gonzalez

Il y à la nécessité d'adopter une vision holistique qui intègre les participations des peuples indigènes et des agriculteurs, puisque la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est pleinement associée aux cultures des peuples et qu'il y est donc essentiel de revalider les connaissances ancestrales des autochtones et des paysans.

Il est fondamental de renforcer les systèmes alimentaires viables et équitables basés sur l'Agroécologie.

La nutrition est aussi une question de sol et de plantes; il faut donc reconnaître que des systèmes alimentaires durables ancrés dans les territoires.

Il y a le besoin de reconnaître les systèmes de production alimentaire ancestrales comme le Milpa.

Point n° 3 de l'ordre du jour - Accès et partage des avantages pour les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Antonio Gonzalez

Afin d'assurer un accès et une distribution équitable des bénéfices il est indispensable que le consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) des peuples autochtones et des communautés locales telles que les paysans, les pêcheurs et les éleveurs qui sont directement touché. C'est pourquoi nous nous félicitons des liens qui existent entre les trois organismes internationaux qui s'occupent de l'APA, tels que la CDB, le Protocole de Nagoya et la TIRFFA. Cela permettra de se conformer à des articles tels que l'article 8J de la CDB sur le consentement préalable, libre et éclairé, et à l'article 9 du traité sur les droits des agriculteurs.

La détermination des bénéficiaires doit prévaloir afin de garantir aux paysans et aux peuples autochtones l'accès aux ressources en tant que principaux fournisseurs de leurs semences.

La reconnaissance des systèmes semenciers paysans et autochtones garantit la détermination des bénéficiaires pour l'APA, en plus de produire le 75% des aliments mondiaux.

Il est également opportun d'intégrer l'APA dans les politiques de développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'exercice équitable des droits des paysans.

Point n° 4 de l'ordre du jour - "Information sur la séquence numérique" sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Guy Kastler

La question de l'information de séquençage numérique est débattue dans de multiples enceintes de la FAO et de la Convention sur la Diversité Biologique. Dans tous ces débats, un fantôme rode sans jamais être nommé. Ce fantôme a deux têtes.

Sa première tête est le brevet sur l'information génétique. Alors que de nombreux pays développés prétendent que l'accès aux informations de séquençage numérique n'est pas lié à l'accès aux ressources génétiques physiques où elles ont été identifiées, les lois de ces mêmes pays étendent la portée du brevet sur une information génétique aux ressources génétiques physiques qui les contiennent. Ces lois permettent à l'industrie de contrôler l'utilisation de toutes les ressources génétiques natives gérées par les paysans, les peuples autochtones, les communautés locale et les petits pêcheurs, l'utilisation de celles mises au point par les petits sélectionneurs et de celles qui sont conservées dans les banques de gènes, dès lors qu'elles contiennent une information génétique ainsi brevetée.

La deuxième tête du fantôme est constituée des lois de certification et sanitaires. Ces lois interdisent aux ressources génétiques sélectionnés et gérées par les paysans d'accéder au marché qui est ainsi réservé aux semences et aux animaux reproducteurs couverts par les brevets ou par d'autres droits de propriété intellectuelle de l'industrie.

Nous sommes d'accord avec ceux qui constatent que les mesures actuelles d'accès et de partage des avantages sont dépassées. Aucun gouvernement ne peut en effet contrôler l'accès aux informations de séquençage numérique qui circulent sur internet. Cet accès libre aux informations de séquençage numérique annonce la mort du consentement préalable informé et du partage des avantages mis en place par la CDB et le Protocole de Nagoya ou par le Système multilatéral d'accès facilité du TIRPAA. Il est urgent de mettre en place un nouveau système multilatéral équitable. Ce nouveau système devra s'imposer aussi à l'Office Mondial de la Propriété Intellectuelle, à l'Organisation Mondiale du Commerce et aux Accords de Libre Échange. En effet, si les brevets et l'accès aux marchés sont toujours accordés sans obligation de fournir l'information sur l'origine des ressources génétiques et des informations de séquençage numérique utilisées pour élaborer les produits brevetés et mis en marché, aucun partage équitable des avantages ne pourra plus être réalisé.

Point n° 5 de l'ordre du jour - le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements

Tammi Jonas

Chez moi en Australie, le changement climatique est évident et dévastateur. Au cours de la dernière année nous avons souffert d'une sécheresse sans précédents dans les États de l'Est, avec de graves pertes de bétail et de faune sauvage, alors que les pâturages se transformaient en terre et la terre arable s'envolait en poussière. La sècheresse a été suivie de pluies extraordinaires, qui ont causé la mort d'environs 500.000 bovins et qui par la suite les eaux de crue se sont reversés dans la mer, et ont étouffé la Grande Barrière de corail, qui a déjà subi des blanchissements répétés et qui perd rapidement sa biodiversité à mesure que la température de la mer augmente.

Tandis que le nord était inondé, le feux brulait dans plusieurs endroit de l'île australienne de Tasmanie, pour être ensuite recouverte de neige alors qu'ils déclinaient - au milieu de l'été. On estime que 2 % des cyprès endémiques ont péri dans les incendies - une perte non récupérable - certains des arbres perdus dans les incendies avaient plus de 1000 ans.

Pour personnaliser l'impact des changements climatiques sur les petits exploitants agricoles en Australie, permettez-moi de vous dire que parmi les membres du comité de l'Alliance australienne pour la souveraineté alimentaire, au cours du mois dernier seulement, un de nos agriculteurs a perdu la moitié de son troupeau de volailles dans les inondations du nord, un autre a complètement déstocké et fait le transport d'eau pour ses besoins essentiels dans le sud du Queensland et la ville de 600 personnes située le long de ma propre ferme a été évacuée pendant deux jours sous la menace de graves incendies à ses frontières. Pendant ce temps, des dizaines de nos agriculteurs membres en Tasmanie ont été évacués à plusieurs reprises sous la menace d'un incendie dans des régions qui ne sont pas traditionnellement considérées comme un risque d'incendie.

Je vous raconte ces histoires parce que les rapports sous-sectoriels de ces réunions ne vont pas assez loin pour le niveau d'urgence auquel nous sommes confrontés. Nous devons agir maintenant - chaque pays a la responsabilité envers sa population et les générations futures de s'éloigner immédiatement de l'exploitation forestière et de la coupe à blanc des forêts biodiversifiées afin de planter des monocultures. Imaginez que quelqu'un vous arrache les poumons de votre corps - c'est ce que nous permettons en continuant la déforestation à travers le monde.

Si la Commission et les gouvernements nationaux peuvent contraindre les praticiens de l'agriculture industrielle à semer davantage de plantes génétiquement diversifiées ou à cultiver des races de bétail plus diversifiées, ils peuvent réglementer les conditions dans lesquelles ces semences et races homogènes sont cultivées et limiter l'utilisation de produits agrochimiques dangereux tels que les pesticides et produits pharmaceutiques antimicrobiens pour animaux. Si les pays interdisent ces pansements qui sont appliqués de façon répétée au cancer de l'agriculture industrielle, les modèles de production n'auront d'autre choix que de passer à des pratiques plus saines et plus résistantes.

Chaque personne dans cette salle – tout comme chaque enfant dans une salle de science d'école primaire – sait que la biodiversité est essentielle pour un système alimentaire fort et résiliant, et que aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin de résilience pour faire face aux conséquences du changement climatique. Il est au gouvernements mondiaux de faire ce qui est nécessaire pour ramener cette résilience dans nos systèmes alimentaires et nutritifs en supportant au mieux ce qui ont toujours maintenu et développé – et qui continuerons à le faire – la biodiversité, c'est à dire les peuples indigènes, les paysans, les petits agriculteurs et pêcheurs à petite échelle du monde entier.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour - L'état de la biodiversité mondiale pour l'alimentation et l'agriculture

Antonio Gonzalez

Le rapport a un point de vue intégral concernant la biodiversité, il est donc très enrichissant d'avoir une vision globale, tout en permettant de voir dans quelle mesure les politiques nationales protègent la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

Les lignes directrices devraient assumer la responsabilité des gouvernements d'informer et d'agir sur les politiques publiques en fonction des résultats présentés dans le rapport.

Le plan d'action mondial de la Commission en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture devrait être conforme à l'analyse et à la proposition de la prochaine conférence de la FAO sur une stratégie mondiale pour la biodiversité.

Point 8 de l'ordre du jour - Ressources génétiques aquatiques

Yassine Skandrani

Je suis Yassine Skandrani, Je viens de la Tunisie, Membre du forum mondial de la pêche et des travailleurs de la pêche, je participe via le Groupe de travail comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP).

En tant que représentants des communautés de pêcheurs à petite échelle du monde entier, pêcheurs, femmes et communautés autochtones, nous remercions la Commission des Ressources Génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture.

En tant que petits pêcheurs, femmes et peuples autochtones, nous représentons 90% des personnes impliquées dans la pêche à petite échelle. Pour nous, la pêche n'est pas seulement une activité économique, c'est notre mode de vie et notre culture. Les pêcheurs à petite échelle détiennent les connaissances de base pour la préservation de la biodiversité marine de la frange littoral. Nous sommes les premiers gradins de ces écosystèmes aquatiques et l'application des nombreux accords internationaux (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, Convention sur la diversité biologique), alors que la haute mer exploitée par la pêche industrielle n'est pas concernée et est entourée d'un vide juridique.

Nous sommes préoccupés par l'attention particulière dans les rapports de la commission pour l'élevage sélectif des êtres vivants aquatiques à des fins commerciaux qui peut être néfaste pour les populations sauvages sans mettre l'accent sur les repeuplements des écosystèmes aquatiques par des ressources génétiques afin de favoriser la pêche durable.

Les ressources génétiques aquatiques sont confrontés à de nombreuses menaces: les pratiques de pêche industrielles et destructrices, les changements climatiques, la contamination de l'eau causée par l'exploitation minière, la prolifération des espèces invasives, le développement d'infrastructures à grande échelle, la violence et la persécution, l'accaparement de l'eau, la privatisation et l'exclusion des ressources naturelles dont nous dépendons. Les eaux douces et les lacs (tel que Atitlán, Guatemala) sont touchées à différents degrés par la pollution qui affectent la reproduction et provoque des mutations génétique. La pollution en plastique sont en train de modifier les écosystèmes de nos océans et les cours d'eau et représentent donc une menace sérieuse pour les moyens de production des communautés de pêcheurs. Nous sommes préoccupés par la dominance des secteurs privés correspondant aux grandes industries de la pêche et aquaculture. Nous sommes ancrés pour la mise en œuvre des directives volontaires de la pêche artisanale.

Cela mine notre capacité à mettre de la nourriture sur la table; les femmes pêcheurs, les jeunes et les peuples autochtones continuent d'être marginalisés et luttent pour participer de manière significative aux politiques de gestion durable des écosystèmes aquatiques et d'adapter leurs moyens de subsistance et de préserver leurs cultures et savoir-faire traditionnels, avec tous les impacts socioéconomiques liés à ces grands bouleversements.

Ces problèmes traversent les frontières et ne peuvent être résolus unilatéralement par les États, encore moins par les communautés de pêcheurs. C'est pourquoi nous nous félicitons de la participation de la FAO au renforcement de la collaboration régionale, de la gouvernance des écosystèmes transfrontières et des ressources aquatiques, nous

demandons une forte participation effective aux travaux de cette commission à l'instar de COFI.

Point 9 de l'ordre du jour - Ressources phytogénétiques

Guy Kastler

Merci Monsieur le Président de me donner la parole.

Je suis un petit paysan français, représentant de La Via Campesina au sein de la Plateforme internationale pour la souveraineté alimentaire. Merci au secrétariat de faciliter notre participation à cette réunion.

La biodiversité est notre premier outil de travail, c'est pourquoi nous ne nous contentons pas de la conserver, mais la respectons et la développons.

L'article 9 du Traité garantit notre droit de participer aux prises de décision concernant les ressources phytogénétiques. Certes, il n'évoque que les décisions nationales. Mais il serait paradoxal que les institutions internationales qui ont élaboré et soutiennent le Traité ne le respectent pas elles-mêmes. C'est pourquoi nous demandons à la Commission de pouvoir participer à ses prises de décisions, notamment l'élaboration des directives volontaires, la préparation des colloques internationaux et les groupes de travail concernant nos semences et les espèces sauvages apparentées.

Je voudrai remercier Commission pour la qualité des documents mis à notre disposition, notamment concernant la conservation à la ferme. Malheureusement, nombre d'entre eux restent inaccessibles à la majorité des paysans car ils ne sont qu'en anglais. Tout comme les événements parallèles de cette semaine où on parle des paysans et de leurs semences sans la participation des paysans et uniquement en anglais.

Les semences que nous produisons dans le cadre des systèmes semenciers paysans dits informels ne sont pas des antiquités qu'il faudrait conserver dans des musés pour servir de ressources aux sélections industrielles et fournir des cas d'études aux chercheurs. Elles fournissent les 3/4 de la nourriture disponible sur la planète issue de l'agriculture paysanne familiale dite vivrière qui n'utilise pourtant que 1/4 des terres agricoles et des ressources en eau, tandis que les semences de la chaîne alimentaire industrielle ne fournissent qu'1/4 de la nourriture disponible en utilisant les 3/4 des terres et de l'eau. Les innovations des centaines de millions de petits paysans qui sélectionnent chaque année leurs semences sont bien plus nombreuses, développent bien plus de diversité et sont bien plus durables que les innovations des quelques multinationales qui contrôlent les 3/4 du commerce global des semences industrielles et des pesticides qui leurs sont associés. Les cultures associées à petite échelle produisent bien plus de nourriture par ha que les monocultures industrielles.

Pour assurer la sécurité alimentaire et renouveler la biodiversité, la Commission et la FAO devraient consacrer leurs actions et leurs investissement au soutien et au développement des systèmes semenciers paysans en proportion de la nourriture qu'ils produisent et non uniquement à leur conservation dans quelques niches de marché et

au développement des entreprises et des lois du système des semences industrielles qui veulent détruire les systèmes paysans étendre leur marché.

Les semences paysannes ne respectent pas les normes de qualité des semences industrielles, non pas parce qu'elles sont de mauvaise qualité, mais parce qu'elles sont d'une autre qualité. Elles ne sont pas sélectionnées pour les grandes monocultures industrielles dépendantes des intrants chimiques et d'une forte mécanisation, mais pour des cultures associées à petite échelle. C'est pourquoi elles sont diversifiées et douées d'une grande capacité d'évolution et d'adaptation aux changements, notamment climatiques, contrairement aux semences industrielles homogènes et stables qui ne résistent pas à ces changements dès qu'ils sont trop importants. Elles produisent plus d'éléments nutritionnels que de quantité de sucres ou de protéines simples et peu nutritifs.

Nous pensons que la FAO dans ses activités et le Plan d'action mondial post 2020 devrait soutenir les systèmes semenciers paysans proportionnellement à ce qu'ils représentent, à savoir les 3/4 de la nourriture disponible sur la planète, plutôt que de concentrer l'essentiel de leurs moyens au système industriel dit « formel ».

Les systèmes semenciers paysans ont besoin de lois basées sur les droits des agriculteurs et non de lois de certification, de brevets, de droits d'obtention végétales ou de normes sanitaires industrielles qui les interdisent.

Je voudrai enfin conclure en évoquant la menace que la dématérialisation des informations de séquençage génétique constitue pour la conservation de ressources phytogénétiques. Ces informations servent en effet avant tout le développement des nouvelles techniques d'édition du génome et, avec elles, de brevets dont la portée s'étend à nos semences natives et aux ressources phytogénétiques du Système multilatéral du Traité. Ce problème devrait lui aussi constituer un axe important du travail de votre Commission.

Je vous remercie de votre attention

Point 10 de l'ordre du jour - Ressources génétiques forestières

Antonio Gonzalez

Il y a dans le monde de nombreuses communautés qui dépendent des forêts : plus d'i.6 milliards de personnes. Toutes ces communautés ont réalisé une gestion communautaire des forêts qui leur a permis de rejoindre le souveraineté alimentaire et la conservation des forêts au niveau global grâce au maintien d'un rapport social, culturel, spirituel, économique, environnementale et politique avec les forêts. De ce fait ce sont les premiers bénéficiaires de l'APA.

En ce qui concerne les directives, point numéro cinq, si les pays veulent vraiment intégrer les ressources génétiques forestières dans des actions plus larges et plus holistiques, ils doivent tenir compte des écosystèmes dont ils font partie. La déforestation est en grande partie due à l'agriculture industrielle, car les arbres sont

abattus pour la monoculture du soja, du maïs et d'autres céréales pour nourrir le bétail dans des modèles de production intensive. L'élevage industriel intensif et les monocultures céréalières sont, en soi, des facteurs importants de perte de biodiversité et de pollution des cours d'eau, contribuant également à la perte de biodiversité dans les eaux terrestres et marines. La production d'huile de palme est un autre facteur clé de la déforestation en Indonésie et en Malaisie, un produit utilisé dans des milliers d'aliments hautement transformés qui contribuent aux problèmes d'obésité dans le monde.

Dans l'appendice C, les caractéristiques distinctives des ressources génétiques forestières, il faut préciser que les plantations seules ou avec des espèces exotiques telles que le pin, l'eucalyptus et actuellement le palmier à huile africain, ne peuvent être considérées comme des forêts empêchant la conception holistique des communautés forestières. En général, les monocultures forestières ne sont pas une solution pour la protection et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières et encore moins pour l'agriculture et l'alimentation.

Les palmeraies ont causé l'écocide dans des pays comme le Guatemala en polluant et en détournant des rivières, en détruisant des espèces marines et en dépossédant les communautés environnantes.

Le rôle des systèmes alimentaires locaux, des petits producteurs et des approches agroécologiques dans la conservation des forêts doit être pris en compte dans le document, tout en assurant la sécurité alimentaire et la nutrition.

Le CLIP doit également être respecté et appliqué comme la façon dont les communautés peuvent définir pour elles-mêmes les types de "possibilités de subsistance" qu'elles veulent.

Point n° 11 de l'ordre du jour - Ressources zoogénétiques

Tammi Jonas

Je voudrais congratuler la Commission pour son travail important sur le rôle des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, avec un remarquable série de rapports qui malheureusement racontent une histoire bien triste.

Nous nous félicitons la révision des méthodes d'identification et d'évaluation des services écosystémiques fournis par les races animales, qui, avec le rapport sur l'état et les tendances des ressources zoogénétiques, fournit des informations très détaillées sur le rôle et l'état du bétail dans l'agriculture et les écosystèmes. La première énonce clairement le potentiel positif de l'élevage, tout en reconnaissant que dans les systèmes d'élevage industriel du monde, ce potentiel est principalement transformé en un impact négatif net. Ce dernier rapport met en évidence la perte de biodiversité causée par l'industrialisation et une focalisation étroite sur le rendement.

L'élevage sélectif et le génie génétique du bétail pour augmenter le rendement a été un désastre pour la santé animale et l'éthique. Même Perdue, l'un des plus grands producteurs de poulets au monde, aurait déclaré en 2017 qu'il avait poussé la race trop

loin et s'efforçait de ramener la génétique vers un animal plus sain que celui qui habite les hangars les plus intensifs du monde. La FAO nous dit que les races disparues ont surtout été signalées chez les poulets.

Les producteurs de viande Nord-Américains ont poursuivi agressivement le rendement dans des modèles de production intensives et hautement industrialisés et, selon le Rapport de la FAO sur la situation et les tendances, ceci a amené au plus petit taux d'espèces autochtones de bovins, cochons et poulets de toutes les régions. Les pays de cette régions travailles régulièrement dans ces espaces pour bloquer tout progrès visant à s'éloigner de ces modèles de production destructifs.

Les risques pour la santé publique et le coût sur les porcheries et les poulaillers sont profonds. La combinaison d'animaux génétiquement similaires dans des environnements de production malsains (avec l'utilisation excessive d'antimicrobiens qui en découle et qui menacent notre capacité à combattre les maladies les plus fondamentales en raison de l'augmentation des souches de bactéries résistantes aux antibiotiques) est ce que Rob Wallace, biologiste de l'évolution, appelle une pandémie mondiale en voie de développement, une "nourriture pour la grippe".

Le Rapport de 2016 de HLPE intitulé « Quel rôle pour l'élevage » souligne le besoin de cohérence et intégration entre agriculture, économie, nutrition, éducation et politiques sanitaires au niveaux nationaux, et nous appuyons fortement cette recommandation.

En combinant les problèmes auxquels sont confrontées les ressources génétiques forestières et les ressources zoogénétiques, les pays doivent prendre des mesures plus globales et prendre en compte les écosystèmes, et pas seulement les préoccupations sectorielles. La déforestation est en grande partie due à l'élevage industriel, car les arbres sont abattus pour faire place à des monocultures de soja, de maïs et d'autres céréales destinées à l'alimentation des animaux dans des modèles de production intensive. L'élevage industriel intensif et les monocultures de céréales contribuent de manière significative à la perte de biodiversité et à la pollution des cours d'eau, contribuant ainsi également à la perte de biodiversité dans les eaux terrestres et marines.

Nous, les éleveurs à petite échelle du monde entier, demandons aux gouvernements du monde de nous soutenir dans nos efforts d'élever agroécologiquement. Nous n'avons pas besoin d'une agroécologie de grande échelle, nous devons plutôt la multiplier. Les gouvernements devraient agir rapidement afin d'enlever les barrières imposées aux éleveurs à petite-échelle et pastoralistes, et arrêter de financer l'élevage industriel qui détruit les écosystèmes en commençant par les gènes.

Point 12 de l'ordre du jour - micro-organismes et invertébrés

Guy Kastler

Je souhaite parler de mon expérience de paysan avec les micro-organismes et les invertébrés. Les paysans sont des cultivateurs de milliards de micro-organismes et

d'invertébrés qui peuplent nos sols, l'eau, l'air et vivent avec et au sein des plantes et des animaux que nous élevons.

Les scientifiques ne connaissent aujourd'hui qu'un très faible pourcentage de ces organismes qui sont pourtant bien nombreux sur terre que tous les végétaux, animaux et humains réunis. On ne connaît par exemple que moins de 5 % des microbes du sol. C'est pourquoi nous nous réjouissons des efforts d'identification et de classement taxonomiques encouragés par la FAO et la Commission. Mais nous nous interrogeons sur la pertinence de la chaîne de valeur qui est ensuite proposée. La conservation et l'utilisation durable de cette immense biodiversité ne seront en effet jamais garantis si on se contente d'identifier les derniers gènes, les derniers microbes ou invertébrés existants avant qu'ils ne disparaissent, afin d'en reproduire de mauvaises copies avec la chimie de synthèse et les biotechnologies pour les revendre ensuite aux agriculteurs et aux autres opérateurs économiques qui en ont besoin.

Nous paysans, nous savons que seuls des écosystèmes équilibrés respectant les lois de l'évolution naturelle garantissent la conservation des bons micro-organismes et invertébrés dont nous avons besoin, ce qui leur permet de maîtriser la prolifération des pathogènes. Disséminer des micro-organismes et des invertébrés dans un milieu où ils ne peuvent pas se multiplier, ou détruire les pathogènes qui prolifèrent dans un milieu déséquilibré sans corriger ce déséquilibre, n'est jamais durable.

À quoi bon en effet donner des probiotiques à des animaux dont on détruit le microbiote digestif avec une mauvaise alimentation ou des substances vétérinaires inadaptées ? Ne vaut-il pas mieux rééquilibrer leur régime alimentaire ?

À quoi bon épandre des champignons mycorhiziens, des endophytes ou des microorganismes sur nos sols ou autour des semences si les pesticides et les mauvaises pratiques agricoles continuent à les détruire ? Ne vaut-il pas mieux changer les pratiques agricoles ?

À quoi bon subventionner les apiculteurs pour qu'ils élèvent chaque années de nouvelles abeilles qui vont mourir dans des champs inondés de pesticides sans pouvoir assurer leur reproduction pour l'année suivante ? Ne vaut-il pas mieux interdire définitivement les pesticides qui les détruisent ?

Je pourrai multiplier de tels exemples à l'infini. Ils montrent tous que la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés dépend d'abord d'un changement profond des pratiques agricoles et d'une généralisation d'une agroécologie respectant les équilibre des écosystèmes naturels et non de la production industrielle de nouveaux gènes ou de nouveaux micro-organismes synthétiques.

Nous nous félicitons du programme ambitieux de la Commission concernant les pollinisateurs indispensables, entre autres, à la reproduction des végétaux qui assurent une alimentation suffisamment diversifiée et équilibrée. Mais les pollinisateurs ne sont pas les seuls insectes qui disparaissent. En Europe, les dernières études scientifiques confirment ce que nous avons constaté depuis longtemps, à savoir que nous avons perdus 80 % des insectes depuis 30 ans. Ils rajoutent qu'ils pourraient tous disparaître de la planète d'ici 100 ans. Avec eux, les oiseaux qui s'en nourrissent sont aussi partis. Le

printemps silencieux est aujourd'hui une réalité dans nos champs, les derniers oiseaux survivants ne volent plus qu'au-dessus des toits des villes et les insectes pathogènes pour nos cultures prolifèrent sans qu'aucun prédateur ne vienne plus les réguler. Pour ne pas utiliser les pesticides responsables de cette catastrophe, nous sommes obligés de disséminer des insectes auxiliaires qui ne survivent souvent que quelques jours dans nos champs... jusqu'au jour où nous n'aurons plus assez d'argent pour les acheter.

Nous appelons la Commission à se pencher d'abord sur le rééquilibrage des écosystèmes garantissant la conservation et l'utilisation durable de la diversité des micro-organismes et des invertébrés plutôt que sur la production industrielle non durable de gènes et de micro-organismes qui ne sont qu'un pansement destiné à cacher très provisoirement une jambe de bois.

Point n° 13 de l'ordre du jour - Plan stratégique de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Tammi Jonas

Le Rapport sur l'état de la biodiversité mondiale pour l'alimentation et l'agriculture et les nombreux documents d'appui présentés à la présente session de la Commission ont décrit en détail les pratiques agricoles qui ont entraîné un déclin important de la biodiversité et des changements climatiques de plus en plus rapides. Nous, les représentants des agriculteurs et des pêcheurs ici présents pour le Comité international de planification sur la souveraineté alimentaire, avons également mis en lumière un grand nombre de pratiques nuisibles spécifiques ainsi la promesse de l'agroécologie pour un avenir durable et régénérateur pour la planète et ses habitants.

Nous remercions la Commission pour le travail fait et nous accueillons le projet du Plan stratégique révisé et son engagement à soutenir les membres dans leurs travaux sur les politiques nationales et régionales à l'appui de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Conformément au travail entrepris, nous recommandons des mesures spécifiques urgentes à tous les États membres afin de faire face aux pratiques qui nuisent à la durabilité de l'alimentation et de l'agriculture. Celles-ci incluent, mais ne se limitent pas :

- Utilisation de pesticides ;
- Utilisation de fertilisants synthétiques ;
- Le travail répété du sol ;
- L'élevage intensif ;
- Le surpâturage ;
- La déforestation ;
- La surpêche et l'aquaculture intensive ;

Nous demandons aussi aux États membre de rejoindre la FAO dans son travail pour promouvoir des modèles et des pratiques de gestion qui promeuvent et préservent la biodiversité, tels que :

- L'agroécologie, inclues les approches qui intègrent des pratiques forestières biodiversifiées telles que l'agrosylviculture, l'agrosylvipasture et le système agropastoral;
- La pêche à petite échelle et artisanale ;

Enfin, nous appuyons l'objectif 4 du projet de plan stratégique concernant la participation : Faciliter la participation des parties prenantes concernées à la prise de décision et demander que, lorsqu'elles ne l'ont pas encore fait, la Commission et ses États membres, mettent en place des cadres qui respectent, préservent et entretiennent efficacement les connaissances, innovations, pratiques et droits des peuples autochtones, des petits agriculteurs, pêcheurs et travailleurs du secteur et des communautés locales, notamment pour garantir les droits des agriculteurs conformément au TIRPAA. Nous sommes prêts et disposés à participer aux travaux intersessions sur ces questions critiques - aux niveaux mondial, régional, national et local - et nous apprécierions que des efforts sincères soient faits pour nous associer aux délibérations sur nos travaux et sur l'avenir de chacun.

Nous comprenons que les gouvernements dépendent des diverses industries de vos pays, qu'ils sont sensibles à leurs besoins et qu'ils sont parfois responsables devant elles. Mais aucune industrie - y compris l'agriculture de base - ne devrait jamais avoir le pouvoir absolu d'agir contre le bien public. Nous venons ici en tant que représentants des peuples du monde et vous demandons de considérer les intérêts de votre peuple avant tout. L'heure de prendre des mesures décisives pour mettre fin aux pratiques agricoles industrielles destructrices était il y a cinquante ans. Il est temps d'agir maintenant.

Point n° 13 de l'ordre du jour - Plan stratégique de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Antonio Gonzalez

Merci Monsieur le Président,

En ce qui concerne le principe 5 du plan stratégique sur la coopération avec les parties prenantes sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, nous devons dire qu'un mécanisme est nécessaire pour permettre la participation active des organisations paysannes, des pêcheurs, des peuples autochtones et autres petits producteurs alimentaires à tous les processus de la commission ainsi qu'aux groupes de travail intersessions, assurant la traduction des documents, l'interprétation des réunions de travail et des manifestations parallèles.

La construction conjointe avec de petites organisations de producteurs alimentaires renforcera les perspectives démocratiques de la Commission et sa cohérence avec les traités internationaux sur les droits des agriculteurs et le consentement libre, préalable et éclairé.

Merci Monsieur le Président.

Point 14 de l'ordre du jour - Coopération avec les organisations et instruments internationaux

Yassine Skandrani

La conservation des ressources génétiques ichtyologiques sauvages devrait être reconnue comme un élément constitutif du secteur de la conservation des pêcheries artisanales, et devrait être menée à travers des actions urgentes et une coopération intersectorielles régionale et internationale.

Nous proposons le développent des instruments en vue de soutenir les sections du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO sur les aspects liés à la gestion des ressources génétiques utilisées pour l'atténuation des effets du changement climatique et du déséquilibre des écosystèmes aquatiques côtières.

Conforment à l'article 11.9 des directives volontaires de la pêche artisanale, nous proposons de renforcer la coopération entre les organisations des pêcheurs et les instituts de recherche scientifique et de vulgarisation qui s'occupent de la gestion et la conservation des ressources génétiques aquatiques sauvages.

Nous proposons la facilitation et la participation active des représentants des organisations des pêcheurs aux groupes consultatifs de la commission possédant des liens avec les ressources génétiques aquatiques.